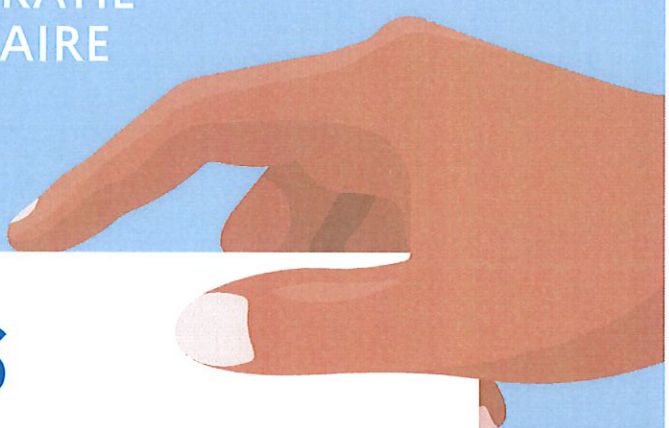




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SEMAINE DE LA
DÉMOCRATIE
SCOLAIRE



Parents d'élèves, élisez vos représentants

le 8 ou le 9 octobre 2021

education.gouv.fr/semaine-democratie-scolaire

L'ÉCOLE
DE LA RÉPUBLIQUE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

SEMAINE DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Élection des représentants des parents d'élèves

Vendredi 8 octobre 2021 ou le samedi 9 octobre 2021

Vendredi 1^{er} octobre 2021 ou le samedi 2 octobre 2021 pour La Réunion et Mayotte

Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés,
en maternelle, en élémentaire, au col-
lège ou au lycée, y compris les parents
de nationalité étrangère.



=



1 parent

1 voix

Le matériel de vote ?

Envoi du matériel de vote aux parents
au moins 6 jours avant la date des
élections :



Par voie postale,



ou via le cahier de liaison.

Des solutions pour voter

- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de clôture du scrutin.

- Le parent d'élève insère le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1,
- Le parent d'élève place ensuite l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ».
- Le parent d'élève insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

bulletin
de vote

